



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Mai 2016 sous la présidence de Denis BOUILLIANT, maire de Frémécourt.

La séance est ouverte à : 20 h 30

Membres présents : 13

Etaient présents : DEVALOIS Jean-Pierre, ZAMIA Eric, BALAN Stéphane, VINCENT Brigitte, POPLUHAR Maria, VALETTE David, BAHRI Joëlle, GILLES José, CHEVALLIER Mickaël, CATELON Monique, BOUILLE-HUET Sophie, BOURRAT Marie-Pierre.

Absent excusé : TEYSSOT Chantal donne pouvoir à VINCENT Brigitte
ROSIER Claude-Bernard donne pouvoir à CATELON Monique

Secrétaire de séance : POPLUHAR Maria

Invitée : LAVALLEY Patricia, secrétaire de mairie

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 Avril 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

2) RENOUVELLEMENT DES CONTRATS EMPLOYES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire rappelle les horaires de fonctionnement de la cantine et de la garderie et fait une mise au point sur les heures effectives de présence de Madame VILLOT et de Madame BAPTISTE. Il informe les Conseillers que depuis quelques jours il n'y a plus d'enfants en garderie à partir de 17h30.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour renégocier les contrats.

3) PRESENTATION ET DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION TRIPARTITE :

Monsieur le Maire présente la situation pour la rentrée prochaine (2016 – 2017). Il y a 188 enfants inscrits à ce jour à l'école de CORMEILLES-EN-VEXIN, à partir de 190 enfants il y a obligation d'ouverture de classe. La commune de CORMEILLES-EN-VEXIN ne peut pas assumer cette ouverture éventuelle. A GRISY-LES-PLÂTRES il y a une opportunité d'accueillir des enfants.

Monsieur le Maire propose la convention qui est au débat ce soir. Le but étant d'alléger CORMEILLES-EN-VEXIN et de profiter des places disponibles pour nos enfants à GRISY-LES-PLÂTRES. Monsieur le Maire précise que l'inspectrice d'académie a validé ladite convention.

Après délibération, le Conseil Municipal a refusé à 11 voix contre 4.

4) REVISION DE L'EMPRUNT AUPRES DU CREDIT AGRICOLE :

Monsieur le Maire donne lecture de la situation au regard de l'emprunt en cours :

Emprunt : 80 000€ courant jusqu'en 2023. Restant dû : 51 159,06€. Le taux d'intérêt est de: 3.99%.

Le solde des intérêts restant dû est de 10 783.30€.

Après discussion et renégociation, le Crédit Agricole propose de faire un nouveau crédit du restant dû et de rembourser l'ancien crédit avec un emprunt de 52 179€ courant jusqu'en 2023 avec un taux fixe de 1.12% pour un montant des intérêts de 2 500€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la négociation du nouvel emprunt.

5) PRESENTATION DU PCS (Plan communal de sauvegarde)

Monsieur le Maire donne lecture du PCS et indique que celui-ci a été fait par lui-même et Madame TEYSSOT Chantal en s'appuyant sur des documents existants en Mairie et avec le livret indicatif de la Préfecture. Le projet du PCS a été envoyé à la Préfecture pour validation.

6) STATIONNEMENT « RUE DES VIEILLES VIGNES » :

Monsieur le Maire indique qu'il a été envoyé deux courriers à un nouvel arrivant à Frémécourt lui indiquant que ses véhicules ne devaient pas stationner sur la Rue des Vieilles Vignes. Il a été constaté que les voitures sont bien garées dans le sous-sol mais que son camion reste stationné sur l'accotement qui est en train de s'effondrer. Il est mis au débat les autres problèmes de stationnement dans cette même rue.

Avant la mise en application de l'interdiction de stationnement Monsieur David VALETTE propose de rencontrer la personne concernée.

7) ORGANISATION DE LA JOUNEE RALLYE DU 5 JUIN 2016 :

Monsieur le Maire demande les disponibilités des élu(es) afin d'être présent(es) pour l'encadrement du rallye pédestre organisé par CORMEILLES-EN-VEXIN au départ de FREMECOURT.

8) QUESTIONS DIVERSES :

a) DELEGATION AU MAIRE :

Monsieur le Maire fait lecture des délégations : Régies comptables, contrats d'assurance, régler les frais d'honoraires et représenter la Commune en justice.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour ces délégations.

b) ERDF :

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée par ERDF concernant le poteau électrique du nouveau cimetière qui offre une indemnité de 1500€ pour occupation du sol.

Après délibération le Conseil Municipal accepte la proposition de l'ERDF.

c) CHEMIN ERIC TEYSSOT :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame CROCHARD concernant l'empiètement de la rue sur leur propriété foncière section W N° 3 (Plan fourni à tous afin de mieux visualiser). Il est demandé à chacun de réfléchir afin de régler la situation, soit par un échange de terrain entre la Mairie et Monsieur et Madame CROCHARD, soit par un nouveau tracé de la rue ce qui impliquerait de gros travaux.

d) PARIS AIR EXPO :

Monsieur le Maire a reçu des invitations à l'évènement sur l'aéroport de CORMEILLES-EN-VEXIN. Une notice est distribuée à chacun afin que les élu(es) intéressé (es) puissent y aller.

e) FÊTE DU 25 JUIN 2016 :

Monsieur le Maire présente le flyer pour la fête.

Représentation cirque avec les enfants de l'école de 14h30 à 16h30.

Kermesse à la Mairie de 17h00 à 18h30.

Apéritif de 19h00 à 20h00.

Repas paëlla à 20h00.

Feu de la Saint-Jean à 23h00.

Une réunion de travail sera organisée le mercredi 1^{er} Juin à 19h00 afin de mettre en place la kermesse.

f) INFORMATION PRATIQUE :

Suite à la question concernant la taille des haies, Monsieur le Maire explique que c'est une directive Européenne qui impose aux états membres une mesure sur « l'interdiction de tailler les haies et les arbres durant la période de reproduction et de nidification des oiseaux ». La France a choisi la période suivante : du 1^{er} Avril au 31 Juillet.

g) DEPARTEMENTALE 915 :

Un élu a demandé qui doit tondre ou nettoyer les bords de la départementale 915.
Monsieur le Maire répond : A priori c'est le service départemental.

h) CHEMINS PEDESTRES :

Un élu a demandé pourquoi les chemins communaux ne sont plus entretenus.
Une étude sera faite ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à : 22H35